Image not found or type unknown

Prescription d une dettes

Par **Christian Florin**, le **14/12/2016** à **22:50**

Bonjours voilà en 1995 j'ai était jugé et condamné j'ai une dettes à la sécurité sociale de 15000euro
22 ans après les faits on me réclame cette dettes
Je voudrais savoir si il y a prescription à savoir pendant plus de 10 ans je n'ai jamais reçu de rappel de leur parts
La je viens de recevoir un courrier du tribunal pour cette dette pour me faire une sesi sur salaire que dois-je faire merci de votre réponse
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés